

**ANNEE 2013<sup>(1)</sup>**

**Nom :** .....  
**Prénom :** .....  
**Fonction :** .....  
**Adresse où envoyer les courriers et rapports :** .....  
**Votre mail personnel :** .....

Tel...

Le cas échéant fax :

**Pour le cas où vous êtes mandaté(e) pour représenter une Association, une entreprise** ou tout autre organisme : préciser son nom, votre fonction, et son adresse .....

E-mail professionnel,

Tel professionnel,

**Fax :** .....

J'adhère ou je renouvelle mon adhésion à l'Association **Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Personnes en situation de Handicap** dont le siège social est au **70 rue Jacques Prévert à BESANCON**

**En tant que :** *Cocher la case correspondante*

<input type="checkbox"/>	<b>Adhérent actif<sup>2</sup></b>	<b>Je paie la cotisation</b>	
		Personne physique	15 €
		Personne morale	76 €
<input type="checkbox"/>	<b>Adhérent Associé<sup>2</sup></b>	Adhérent associé ou honoraire	0 €
<input type="checkbox"/>	<b>Adhérent honoraire<sup>2</sup></b>		

Actions envisagées en tant qu'adhérent actif,

Actions envisagées en tant qu'adhérent Associé ou honoraire

**Je sollicite de participer lors de l'adhésion :** *Cocher la case correspondante et précisez à quel niveau vous souhaitez participer à la vie associative de l'Aris :*

**Adhérent actifs**

<input type="checkbox"/>	Administrateurs participant au Conseil d'Administration
<input type="checkbox"/>	Elaboration des brèves diffusées sur Internet
<input type="checkbox"/>	Parrainage « Clients-Acteurs »
<input type="checkbox"/>	Autres
<input type="checkbox"/>	

**Adhérents associés**

<input type="checkbox"/>	Pour être « parrains » dans l'action « Clients-Acteurs » pour
<input type="checkbox"/>	Rencontres personnalisées des personnes en situation de handicap
<input type="checkbox"/>	Rencontres individuelles des acteurs des Entreprises
<input type="checkbox"/>	Participation à des événements ponctuels : Ateliers, conférences, Tables rondes, Semaine du handicap
<input type="checkbox"/>	Rencontres de Partenaires

**Fait à Besançon le :** .....

**Signature :** .....

### Article 6 : la qualité des adhérents

Elle se différencie par la responsabilité que les personnes engagent par leur adhésion.

- sont adhérents actifs : ceux qui participent activement à la réalisation de ses objectifs et de ses moyens et engagent leur responsabilité ;
- sont adhérents associés : tout adhérent qui veut contribuer à la réflexion, à des propositions, apporter ses connaissances et expériences sur des objectifs ou des projets de l'association. Les anciens membres actifs, qui de par leur connaissance de l'association, veulent continuer à participer d'une manière plus ponctuelle à la vie associative.
- sont adhérents honoraires : la qualité de membre honoraire peut être attribuée sur proposition du C.A. pour les adhérents qui ont fortement contribué au développement de la mission de l'ARIS.

Chaque adhérent prend l'engagement de respecter les présents statuts.

### Article 7 : L'Adhésion

La participation à l'association fait l'objet d'une demande écrite d'adhésion, présentée au Conseil d'Administration qui confirme l'admission et la qualité d'adhérent actif ou d'adhérent associé.

### Article 8 : Le Droit de vote dans les instances associatives

Le droit de vote est établi en référence à la qualité de l'adhérent :

Ont voix délibérative, les personnes, physiques ou morales, adhérents actifs de l'Association, à jour de leur cotisation.

Tout adhérent actif peut exprimer sa voix par bon pour pouvoir écrit envoyé avant la réunion de l'instance associative. Ce bon donne pouvoir à un autre membre actif de l'association désigné expressément. Le nombre de pouvoirs donnés à un même membre est limité à 3.

### Article 11 : Cotisations

Le montant des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration. En sont exonérées, les personnes morales et physiques qui sont adhérentes en tant qu'adhérents associés.

La cotisation des membres actifs est due sur le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile et est valable jusqu'à l'approbation des comptes de l'année civile pour laquelle la cotisation a été payée.

<sup>(1)</sup> Pour participation à la Vie Associative 2009 valable jusqu'à la prochaine assemblée Générale ordinaire.

<sup>(2)</sup> Rappel de l'article 6, 7,8 et 11.(voir au verso).